

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE – DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



Avenant n°1 au marché subséquent de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable - secteurs de Guengat et de Plogonnec - SPAC - plus-value de 30 848,99 € HT

N° DEC.2025.05.119.DFCP

LA PRESIDENTE DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L. 2194-1 3° et R. 2194-5 ;

Vu la délibération n°1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 donnant délégation à madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale ;

Vu la délibération n°34 du conseil communautaire du 17 juin 2021 autorisant la signature de l'accord-cadre ;

Vu la décision n° 231.24.06 DFCP du 11 juin 2024 autorisant la signature du marché subséquent ;

Vu le budget annexe « eau » de Quimper Bretagne Occidentale, nature : 2315- REGHT ;

Sur proposition du directeur général des services ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Objet de l'avenant

Quimper Bretagne Occidentale conclura un avenant n°1 au marché subséquent de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable secteurs de Guengat et de Plogonnec passé avec la société SPAC, sise ZI de Stang Ar Garront BP3 29150 CHÂTEAULIN, afin de prendre en compte des travaux modificatifs.

Article 2 : Modification du montant du marché

Le montant des travaux modificatifs s'élève à 30 848,99 euros HT portant le montant initial du marché de 249 988,20 euros HT à 280 837,19 euros HT soit une augmentation de 12,34 %.

Article dernier : Exécution

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil communautaire.

Fait à Quimper, le 06 mai 2025

La présidente,
Isabelle ASSIH

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 07/05/2025
(AR du 07/05/2025 ID: 029-200068120-20250506-DC1882H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/05/2025

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*